



Séance publique du 25 mars 2026

Présents : HENX-GREISCHER Andrée, bourgmestre, MEYERS Corinne, TOBES Romain, échevins, BENDER Maxime, BERENS Christian, BOONEN Serge, GOEDERT Jeannot, KIRSCH Yolande, MICHELS Mike, conseillers, DIMMER Martine, secrétaire.

Absent/Excusé : /.

Le Conseil communal,

Vu la demande introduite par Madame Schabert Félicie, tendant à obtenir l'autorisation pour le morcellement du terrain inscrit au cadastre sous le numéro 337/4142, section B de Waldbillig, rue de Haller, en deux parcelles ;

Vu le plan de morcellement joint à la demande ;

Vu l'article 29 de la loi du 28 juillet 2011 portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et modifiant

1. la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,
2. la loi modifiée du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales,
3. la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles,
4. la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau ;

Vu l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 se rapportant à la publication des règlements ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, procède au vote à haute voix,

décide unanimement

de marquer son accord au projet de morcellement du terrain inscrit au cadastre sous le numéro 337/4142, section B de Waldbillig, sis dans la rue de Haller, en deux parcelles selon le plan joint à la demande.

La présente décision sera publiée conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 2016 et sera transmise à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures pour sa publication au Mémorial.

Ainsi décidé en séance date qu'en tête.

(suivent les signatures.)

Pour expédition conforme.

Christnach, le 9 avril 2026

La bourgmestre,

La secrétaire,



Date de l'annonce
publique de la séance

19.03.2026

Date de la convocation
des conseillers

19.03.2026

Point de l'ordre du jour

2026-02-10

Objet :

**Demande de morcellement
d'une parcelle sis à
Waldbillig**

—

**no 337/4142 dans
la rue de Haller**